



République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère des Infrastructures, des Transports
Terrestres et du Désenclavement (MITTD)



Banque Africaine
de Développement

AGTF

Africa Growing
Together Fund

AGEROUTE SENEGAL.
(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

RELANCE

Sélection d'un Consultant pour l'audit de l'achèvement de la mise en œuvre du PAR du projet de construction de l'autoroute Dakar – Tivaouane - Saint-Louis/section 2 : Mekhé - Saint-Louis, lot 1.2 Ndande - Guéoul (30 km).

Date de l'avis : 24 avril 2024
Secteur : Transport
Référence de l'accord de prêt BAD : 5050200001601
N° du Projet BAD : P-SN-DB0-025

1. Cet avis à manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés du Projet de construction de l'autoroute Dakar-Tivaouane-Saint-Louis section 2 : MEKHE-TIVAOUANE-SAINT LOUIS, LOT1.2 NDANDE-GUEOUL (30km) publié dans le journal l'AS du 20 décembre 2023.
2. L'Etat du Sénégal a sollicité et obtenu un financement de la Banque Africaine de Développement (BAD) et de l'Africa Growing Together Fund (AGTF) afin de financer les travaux de **construction de l'autoroute Dakar – Tivaouane – Saint-Louis, section 2 : Mékhé – Saint-Louis, lot 1.2 Ndande - Guéoul (30 km)**.
L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour s'attacher les services d'un consultant pour la réalisation de l'audit de l'achèvement de la mise en œuvre du PAR du projet de construction de l'autoroute Dakar-Tivaouane-Saint-Louis.
3. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent essentiellement et de manière spécifique les actions suivantes :
 - s'assurer de l'application de la réglementation nationale dans la mise en œuvre du PAR ainsi que de la Politique la Sauvegarde Opérationnelle 5 (SO5) de la Banque Africaine de Développement tel que stipulé dans le rapport du PAR ;

- déterminer la pertinence de la mise en œuvre du PAR en tant qu'instrument d'atténuation des impacts sociaux négatifs anticipés du projet de construction de l'autoroute Dakar-Tivaouane-Saint Louis ;
- faire ressortir les leçons tirées du processus de mise en œuvre du PAR en tenant compte des points de vue des PAPs sur le processus et les résultats ;
- déterminer le succès du processus de réinstallation conduit sur la base d'indicateurs d'inclusion et socioéconomiques avec la restauration des moyens de subsistance des PAP;
- vérifier l'adéquation du système de gestion des plaintes établis par le projet de construction de l'autoroute Dakar-Tivaouane-Saint Louis avec sa mise en œuvre.

La durée de la mission est de soixante (60) jours de prestations y compris la production du rapport d'audit.

4. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGERROUTE) Sénégal invite les consultants intéressés pour les prestations des services décrites ci-dessus à fournir les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour en assurer l'exécution (qualification dans le domaine des prestations, références de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, l'organisation technique et managériale de l'Organisation, les qualifications générales et le nombre de personnels permanents et consultants). Les attestations de services faits devront être fournies.

Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

5. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque Africaine de Développement » en date d'octobre 2015, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.
6. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, du lundi au vendredi de 08h et 17h (GMT).

**Agence des Travaux et de Gestion des Routes, Rue F x David DIOP, Fann
Résidence Dakar.**

Tel: (+221) 33 869 07 51

Fax : (+221) 33 864 63 50

E-mail : ageroute@ageroute.sn ou rndour@ageroute.sn , mmdeme@ageroute.sn.

7. Les expressions d'intérêt peuvent être envoyées par voie électronique aux adresses emails ci-dessus ou déposées sous plis fermé au Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés (CPM) de l'AGERROUTE SENEGAL, sis à l'adresse ci-dessus au plus tard le **14 Mai 2024 à 12 H 30 mn** précises (GMT) et porter expressément la mention « **avis à manifestation d'intérêt pour la sélection d'un bureau consultant pour l'audit d'achèvement de la mise en œuvre du PAR du projet de construction de l'autoroute Dakar – Tivaouane - Saint-Louis/section 2 : Mékhé – Saint-Louis, lot 1.2 Ndande - Guéoul (30 km)/ Relance** ».

NB : la langue de travail est le français.

L'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

Le Directeur Général

Mamadou NDAO